

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 20 septembre 2024

D.57/09-2024

Date d'affichage : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Annie Féron, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Ad-dache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Emeline Romain, Marion Côté, Alexis Cabot, Tony Tonon, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Baptiste Rousseaux, Franck Roussel, Karine Dernoncourt (a donné pouvoir à Vanessa Leroy), Guillaume Auger,

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

FINANCES

Budget : Décision modificative n°2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération D.25/04-2024 du Conseil Municipal du 03 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il est nécessaire :

- d'augmenter les crédits sur le chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisations » de 88 000€ suite à une vente immobilière,
- d'augmenter les crédits sur les chapitres 040 et 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » de 2 960€ afin de réaliser les écritures d'amortissements des biens concernés acquis cette année,
- d'ajuster les crédits sur les chapitres 13 « Subventions d'investissement » en réduisant de 311 564€ suite à des modifications de projet,
- de supprimer les crédits sur la nature 1641 « Emprunts en euros » pour la somme de 165 000€ suite à des modifications de projet,
- d'augmenter les crédits sur l'opération 57 « Urbanisme » :
 - sur la nature 21328 « Autres bâtiments publics » de 88 000€ suite à l'acquisition d'une propriété privée,
 - sur la nature 2152 « Installation de voirie » de 6 420€ afin de répondre à des frais notariés concernant la cession d'un terrain,

- de diminuer les crédits sur l'opération 81 « Espace Coubertin » nature 21318 « Autres bâtiments publics » de 486 600€ suite à un changement de projet,
- d'augmenter les crédits sur l'opération 84 « Eglise Cimetière » nature 21316 « Equipements du cimetière » de 3 500€ afin de réaliser un plus grand nombre de reprises de concessions,
- d'augmenter les crédits sur l'opération 94 « Friche OMYACOLOR » nature 2315 « Immobilisations en cours sur installations techniques » de 4 668€ afin de répondre à des missions complémentaires de la démolition de cette friche,
- de diminuer les crédits sur l'opération 97 « Aménagement site Bretelle » nature 2031 « Frais d'étude » de 38 800€ suite à un retard de missions sur ce programme,
- d'ajuster les différentes lignes de crédits de fonctionnement pour assurer les dépenses et pour ajuster les recettes,

DM N°2/2024

Imputation	Désignation	DEPENSE S	RECETTES
	INVESTISSEMENT	-385 604,00	-385 604,00
024	Produits de cession d'immobilisations	0,00	88 000,00
040	Chapitre 040 sans opération	0,00	2 960,00
040/2804421	Amortissements sur biens mobiliers, matériel et études		2 944,00
040/2804422	Amortissements sur bâtiments et installations		16,00
13	Chapitre 13 sans opération	0,00	-311 564,00
13/13251/60	Subventions d'investissement par GFP de rattachement		13 500,00
13/13462/81	DSIL		-325 064,00
16	Chapitre 16 sans opération	0,00	-165 000,00
16/1641	Emprunts en euros		-165 000,00
21	Chapitre 21 sans opération	37 208,00	0,00
21/2188	Autres immobilisations	37 208,00	
57	Opération : Urbanisme	94 420,00	0,00
21328/57	Autres bâtiments privés	88 000,00	
2152/57	Installation de voirie	6 420,00	
81	Opération : Espace Coubertin	-486 600,00	0,00
21318/81	Autres bâtiments publics	-486 600,00	
84	Opération : Eglise Cimetière	3 500,00	0,00
21316/84	Equipements du cimetière	3 500,00	
94	Opération : Friche OMYACOLOR	4 668,00	0,00

2315/94	Immobilisations en cours sur installations techniques	4 668,00	
97	Opération : Aménagement site Bretelle	-38 800,00	0,00
2031/97	Frais d'étude	-38 800,00	
	FONCTIONNEMENT	2 347,00	2 347,00
011	Charges à caractère général	20 687,00	0,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	
60612	Energie	-60 000,00	
611	Contrats de prestations de services	462,00	
615231	Entretien de voiries	7 410,00	
6232	Fêtes et cérémonies	2 847,00	
6288	Services extérieurs	62 968,00	
014	Atténuation de produits	-21 300,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-21 300,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 960,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements	2 960,00	
73	Impôts et taxes	0,00	847,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		1 763,00
73212	Dotation de solidarité communautaire		-916,00
74	Impôts et taxes	0,00	1 500,00
7473	Participations du département		1 500,00
	TOTAL GENERAL	-383 257,00	-383 257,00

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2024 comme indiqué ci-dessus,
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte
Affichage le 30 septembre 2024
Transmission au contrôle de légalité le 30 septembre 2024